STREETS AND : Poste : Chez tous les Libraires; Cher DONGREL et BULLIER, au da remercal Ja.

place de la Bourse, 33;

A. EWIG,

Rue Taitbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . so c.

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans co dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces,

Les articles communiqués doivent être reinis au bureaudu journal la veille de la reproduction, ayant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

Ches MM. HAVAS-LAPPITE et Che.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ELECTION

A la Chambre des Députés Dimanche 14 octobre 1877.

EUGÈNE BERGER

Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire,

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT DU MARECHAL DE MAC-MAHON.

A MM. les Électeurs de l'arrondissement de Saumur.

Messieurs,

En venant de nouveau solliciter vos suffrages, je n'ai rien à changer aux déclarations que je faisais devant vous l'année dernière, et qui m'ont valu l'honneur d'être élu député de l'arrondissement à une majorité de

Sans renier mon passé, sans cacher les convictions auxquelles je suis demeure fidèle, je promettais, en 1876, de soutenir énergiquement le maréchal de Mac-Mahon jusqu'au terme de ses pouvoirs; je m'engagenis à défendre dans leur intégrité ses prérogatives constitutionnelles ; je me disais résolu à lui prêter le concours qu'il réclamait des bons citoyens, pour assurer au dehors le maintien de la paix, et réprimer à l'intérieur l'esprit de destruction et d'anarchie

Ce programme est toujours le mien, Messieurs. Je l'ai suivi à la Chambre, en me rangeant parmi les adversaires déterminés des idees radicales; j'y persiste plus que jamais en présence du conflit sur lequel vous

allez vous prononcer.

La question se pose nettement entre le Maréchal et ses ennemis. J'ai la certitude que, dans cette crise, votre patriotisme n'hésitera pas. Vous voyez de quel côté se trouvent le lespect du droit, le désintéressement, les services rendus, la sincérité politique. Vous êtes non moins frappés des redoutables perspeclives qu'ouvrirait l'élection d'une Assemblée lostile au chef de l'Etat. De longues agitalons, des désordres répétés, l'arrêt du trafail, la ruine du commerce et de l'industrie en seraient la conséquence immédiate. Il n'est personne d'honnête qui ne veuille éviler à la France de pareils malheurs; il n'est personne de sensé qui n'aperçoive claire-ment les conditions du salut. Le gouvernement nous demande de l'aider, par nos voes, à rétablir l'accord des pouvoirs publics. Rallions-nous autour de lui en vue de ce réullat si nécessaire. Quels que soient nos antécedents, quelles que soient nos préférende conservation sociale, dans un même pensée de rendre la sécurité au pays. Nous pouons tous le faire avec dignité, puisque cette alliance défensive n'exige d'aucun de nous le désaveu de ses sympathies, et que la Consliulion a réservé l'avenir aux décisions de la folonté nationale.

Quant à votre ancien député, vous apprécierez si ses actes ont justifié votre confiance, et si vous devez lui renouveler un mandat qu'il croit avoir loyalement rempli. Il a trop l'expérience des luttes électorales, au temps l'analité. toublé où nous vivons, pour ne pas s'attendre en ce moment à bien des attaques, peut-etre à des calomnies. Mais il connaît aussi les populations dont dépend le sort de sa candidature. Il les sait équitables, fermes dans la les sait équitables, fermes dans leurs opinions, promptes à faire justice des déclamations intéressées; et il est persunda, Messieurs, que toutes les violences,

toutes les manœuvres échoueront devant votre droiture et votre bon sens.

EUGENE BERGER, Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire,

Circulaire du Comité conservateur DE MAINE-ET-LOIRE

Aux Électeurs de l'arrondissement de Saumur. Après avoir sonpe à our , les 363, qui lon

« Monsieur et cher compatriote,

» Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, s'adresse aujourd'hui à tous les bons citoyens. Il leur demande d'appuyer son gouvernement, et de l'aider à combattre les radicaux, qui sont les pires ennemis de l'ordre public.

» Le Maréchal veut avant tout maintenir la paix, assurer la tranquillité, garantir au pays le repos et le calme sans lesquels l'ouvrier n'est jamais sur de trouver du travail, l'agriculture de bien vendre ses récoltes, le commerçant de voir prospérer son commerce, l'industriel de réussir dans son in-

» Le devoir comme l'intérêt des honnêtes gens sont donc d'envoyer à la Chambre des amis du Maréchal, des hommes résolus à marcher loujours d'accord avec lui, des députés bien décidés à barrer le chemin aux agitateurs qui voudraient précipiter la France dans de nouvelles révolutions.

» Pour obtenir ce résultat, il faut que nous soyons unis; il faut que nous serrions nos rangs; il faut que personne ne se dispense, le 14 octobre prochain, de voter pour le candidat que le Maréchal désigne à vos suffrages; il faut que pas un électeur ne

manque à l'appel.

» Aussi, Monsieur et cher compatriote, comme il n'y a point aujourd'hui d'intérêt plus pressant que de soutenir le gouvernement qui nous préserve de la guerre, du désordre et des dangers du radicalisme, nous ne doutons pas de votre empressement à vous rendre aux élections, et nous espérons que vous irez, le 14 octobre prochain, déposer dans l'urne un bulletin de vote au nom de M. BERGER, député sortant, qui est le candidat conservateur de votre arrondissement et l'ami du Maréchal.

 Recevez, Monsieur et cher compatriole, l'assurance de nos sentiments dévoués.

D Les Sénateurs de Maine-et-Loire, présidents du Comité conservateur,

» Gal Mis d'Andigné. Achille Joubert. B. Le GUAY. »

Le Comité conservateur de Maineet-Loire aux Électeurs.

Pas de Révolution Pas de Changement !

Nous avons le maréchal de Mac-Mahon, gardons-le, car c'est lui qui maintient la tranquillité dont nous avons besoin pour notre agriculture, pour notre commerce,

pour notre industrie. Si les radicaux l'emportaient, adieu les affaires! adieu la prospérité publique! Ce serait l'agitation partout, le désordre partout, des troubles au dedans, des complicacations au dehors ; ce serait la ruine géné-

Si, au contraire, les conservateurs triomphent, nos intérêts sont protégés, l'ordre est maintenu, le calme assuré, la sécurité complète, la paix garantie avec l'étranger par la sagesse du Maréchal.

Honnêtes gens qui aimez votre pays,

vous redoutez avec raison les bouleverse-Vous n'avez point oublié les folies des fous furieux du 4 septembre 1870, de ces hommes de la guerre à outrance, qui, bien logés, bien vêtus, bien nourris, envoyaient

champs de bataille, de froid, de misère et sous les balles de l'ennemi; Vous vous rappelez l'incendie de Paris en 1871, l'assassinat des otages, toutes les

vos enfants mourir par milliers sur les

horreurs de la Commune; Vous ne voulez pas le retour de pareils

crimes et de pareilles calamités; Eh bien, serrez vos rangs, unissez-vous contre les ennemis du Maréchal, marchez tous au scrutin, votez tous pour les candidats que son Gouvernement vous désigne.

Encore une fois, nous avons le maréchal de Mac-Mahon, il nous convient, il remplit sidèlement son mandat, il se dévoue au bien de la France. Nous le soutiendrons, nous le défendrons, nous le garderons.

Pas de Changement Pas de Révolution l'annue au se

Le Maréchal de Mac-Mahon

Président de la République,

Au Peuple Français.

FRANÇAIS,

Vous allez voter.

Les violences de l'opposition ont dissipé toutes les illusions. Aucune calomnie ne peut plus en altérer la vérité. La loi neguant

Non, la Constitution républicaine n'est pas en danger.

Non, le Gouvernement, si respectueux qu'il soit envers la religion, n'obeit pas à de prétendues influences cléricales, et rien ne saurait l'entraîner à une politique compromettante pour la paix.

Non, vous n'êtes menacés d'aucun retour vers les abus du passé.

La lutte est entre l'ordre et le désordre.

Vous avez déjà prononcé.

Vous ne voulez pas, par des élections hostiles, jeter le pays dans un avenir inconnu de crises et de conflits.

Vous voulez la tranquillité assurée au dedans comme au dehors, l'accord des pouvoirs publics, la sécurité du travail et des affaires.

Vous voterez pour les candidats que je recommande à vos libres suffrages.

FRANÇAIS,

L'heure est venue.

Allez sans crainte au scrutin. Rendez-vous à mon appel, et moi, placé par la Constitution à un poste que le devoir m'interdit d'abandonner, je réponds de l'ordre et de

Le Président de la République, MARÉGHAL DE MAC-MAHON. DUC DE MAGENTA.

Bulletin politique.

Aux élections! C'est le cri des radicaux. Que ce soit aussi le cri des conservateurs.

Nous sommes à la veille de la grande épreuve. Que ce soit notre premier souci, notre première préoccupation. Aux élections! Il ne doit plus y avoir en

France d'autre affaire importante.

Des élections conservatrices, c'est la paix des esprits assurée pour trois ans.

Des élections radicales, c'est la guerre des

partis certaine pour trois ans.

Des élections conservatrices, c'est l'accord rétabli entre les pouvoirs publics. Des élections radicales, c'est le conflit renaissant, le conflit aggravé, conflit entre les deux Assemblées, conflit entre la présidence et la majorité, conflit sans trève et sans fin, semant l'agitation, la défiance, l'inquiétude dans le pays, entravant la marche des affaires publiques, ralentissant l'activité des transactions privées, c'est le présent trouble, l'avenir menacant.

Des élections conservatrices, c'est la France calme, laborieuse, prospère, ressaisissant en Europe son influence, son prestige, son autorité et retrouvant du même coup la confiance des gouvernements et la sympathie des peuples; c'est la France faisant entendre une voix écoutée, le jour où la diplomatie sera appelée à régler la question d'Orient.

Des élections radicales, c'est l'étranger mis en éveil et en garde, c'est la France isolée, surveillée, inquiétant l'Europe, et l'Europe défiante, hostile, menacant la France.

Il ne doit plus y avoir, dans le parti de l'ordre, ni royalistes, ni bonapartistes, ni républicains, il ne devra y avoir que des conservateurs, unis dans l'amour de la pa-

A un autre temps la grande solution de l'avenir. Ce qu'il conviendra de faire le 20 novembre 1880, Dieu seul le sait, et soulever aujourd'hui, sous quelque forme que ce puisse être, soulever prématurément, sans utilité, sans nécessité, des questions qui ne pourront venir constitutionnellement qu'à cette date, c'est se faire homme de parti au profit d'une ambition personnelle, ce qui serait aussi coupable que de se faire homme de parti au profit de la solution radicale.

Rien de ce qui divise, rien que ce qui rapproche.

Ce qui divise, c'est de prévoir, dès maintenant, trois ans à l'avance, dans la complète ignorance de ce que sera alors la situation, ce qu'on devra décider le 20 novembre

Ce qui rapproche, c'est le sentiment du commun péril si, demain dimanche, 14 octobre, on ne parvient pas à assurer, par la défaite des 363 et la victoire des 158, la paix intérieure et la paix extérieure, jusqu'au 20 novembre 1880.

Aux élections! Conservateurs de toute origine, de toute nuance, allons aux élections la main dans la main, tous décidés à voter avec ensemble, pour le même candi-dat, ne songeant qu'aux dangers de l'heure présente, résolus à donner la victoire au Maréchal, qui est à la tête des 458, contre M. Gambetta, qui est à la tête des 363.

Ce sont trois années d'attente et d'épreuve à passer dans le calme ou dans l'agitation.

Le patriotisme nous commande à tous de ne rien négliger pour faire sortir du scrutin du 14 octobre une majorité qui ramènera le calme, au lieu d'une majorité qui continuera l'agitation.

Assurons d'abord la tranquillité du présent. C'est encore le chemin le plus sûr pour arriver à la sécurité de l'avenir.

PAS D'ABSTENTION! PAS DE DIVISIONS!

« Le devoir impérieux, sacré, manifeste de l'heure présente, je le résume en deux mots: PAS D'ABSTENTION, PAS DE DIVISIONS.

DAS D'ABSTENTION!

» Qu'ils s'abstiennent, ceux qui n'auraient ni convictions, ni croyances; ni une pensée dans l'esprit, ni un principe dans le cœur,

ni une espérance dans l'âme.

» Mais si vous croyez à quelque chose, à la patrie, à la famille, au foyer paternel, à la Religion, à l'Eglise, à l'autorité, aux libertés légitimes, à l'honneur, qui que vous soyez, agissez en hommes, en Français, en citoyens, en chrétiens.

» On le peut dire: jamais plus sérieux devoir ne fut imposé aux citoyens fran-

çais.

» Déserter un pareil devoir, ce serait trahir sa Patrie!

» Pas de divisions l'

» La question est nette et claire: ce qui est en cause, ce n'est pas la Constitution, loyalement gardée par le noble et vaillant soldat qui est le chef de l'Etat; ce n'est pas la forme du gouvernement, garantie, dans les limites posées par la Constitution ellemême; ce qui est en cause, c'est la Société, menacée par les progrès de la démagogie, et par la complicité des honnêtes gens abusés, devenus les alliés des démagogues, en attendant qu'ils soient leurs victimes.

» Puissent donc les vrais conservateurs ouvrir enfin les yeux, se grouper tous, pour le scrutin, sans acception aucune de parti, et répondre unanimement au loyal appel qui est fait en ce moment à leur conscience et à

leur patriotisme!

L'heure est décisive; car pour la France en ce moment, devant l'Europe et devant le monde, il s'agit d'être ou de n'être plus la France.»

PAS D'ABSTENTION!
PAS DE DIVISIONS!

A MÉDITER.

Au printemps de 1875, la chancellerie allemande adressait aux cabinets européens une circulaire qui contenait les considérations suivantes:

« La France n'arrive point à constituer un gouvernement qui présente à l'Europe de suffisantes garanties.

» La « vraie » République nous paraît devoir triompher bientôt, et du bon vouloir du maréchal de Mac-Mahon et de la résistance des partis conservateurs.

» La « vraie » République, cédant à ses instincts et poussée par des passions révolutionnaires, sera conduite à provoquer l'Allemagne. En attendant, la France réorganise ses armées.

» Ne serons-nous pas, à notre grand regret, forcés de prendre les devants, et, pour économiser l'épargne et le sang de nos peuples, de déclarer et de faire immédiatement la guerre à la France? »

Les cabinets de l'Europe conseillés par la Russie répondirent :

Attendez encore. Peut-être la France se sauvera-t-elle de l'anarchie et des « vrais » républicains. »

Ainsi, pourquoi l'Europe a-t-elle jusqu'ici donné à la France ces témoignages de respectueuse sympathie dont se prévalent en ce moment les feuilles radicales?

C'est qu'elle comptait et qu'elle compte encore que la nation française serait suffisamment sage pour écarter du pouvoir les fauteurs de désordre et de guerre, et pour maintenir à la tête du gouvernement des hommes qui ne pactisent à aucun degré avec ce parti révolutionnaire cosmopolite dont le programme effraye justement les puissances européennes.

Aussi, quelle effroyable responsabilité assumeraient les électeurs qui voteraient contre les candidats du Maréchal qui, déjà, grâce à son tact politique, nous a épargné.

en 1875, le fléau de la guerre!

Quelle effroyable responsabilité assumeraient ceux qui, par une criminelle abstention ou une coupable indiscipline, auraient
permis le triomphe d'un candidat radical.

L'année dernière, 2,337,874 Français n'ont pas pris part au scrutin. Qu'il n'en soit pas de même demain dimanche. Que chacun soit à son poste de combat!

Le poste de combat des électeurs, c'est la salle du scrutin. Tout citoyen qui manquera à l'appel sera un déserteur civil.

LE DÉGRÈVEMENT D'IMPOTS.

Ainsi que nous l'avons dit, le projet de budget de 4878, qui doit être déposé immédiatement après la rentrée des Chambres, est terminé.

M. le ministre des finances, avec une sagesse qu'on ne saurait trop louer, propose d'appliquer à un premier dégrèvement d'impôts l'excédant des recettes sur les dépenses, qui est de plus de 24 millions et demi de francs.

D'après son projet, on réduirait, comme nous l'avons signalé déjà, l'impôt des patentes, l'impôt sur les effets de commerce et

l'impôt de la petite vitesse.

L'exposé des motifs de M. Caillaux prévoit en outre la possibilité d'abaïsser la taxe des lettres dans toute la France à un taux uniforme ainsi que celle des dépêches télégraphiques.

Le droit de détail sur les boissons, qui est aujourd'hui de 18 75 0/0, serait en outre ré-

duit d'un tiers.

Voilà certainement des réformes utiles et, on peut dire, urgentes.

Tous les contribuables sont directement intéressés à leur réalisation.

Que faut-il pour qu'elles entrent sans retard dans notre pratique financière?

Il suffit que les élections soient conservatrices. Que le corps électoral réponde au loyal appel que lui adresse le maréchal de Mac-Mahon et, le calme et la paix étant assurés pour longtemps, rien ne s'opposera à ce que son gouvernement, d'accord avec les deux Chambres, écrive dans nos lois les dégrèvements proposés. Dès le 4° janvier prochain, le commerce, l'industrie et l'agriculture profiteraient des immenses avantages que ces dégrèvements comportent.

Si, au contraire, les élections donnent gain de cause aux radicaux, on sait ce qui nous

attend.

La Chambre, refusant de voter le budget en temps utile, toutes les réformes financières seront ajournées, et ce temps précieux, dont nous avons si grand besoin, s'écoulera dans les luttes stériles de la politique.

Invalidation à outrance des pouvoirs des députés conservateurs, mise en accusation des ministres du 16 mai, conflit avec le Sénat et le Maréchal, voilà ce que nous vaudraient les élections radicales.

Ces réflexions nous semblent de nature à

frapper tous les esprits.

Les promesses du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ne sont pas des promesses banales, réalisables après un long délai. Il s'agit ici du lendemain même des élections.

Appuyé, comme il y compte, par le pays, le gouvernement est prêt à se mettre à l'œuvre. La Chambre conservatrice vote le projet de budget que lui présente M. Caillaux et, nous le répétons, à dater du 1^{er} janvier prochain, les impôts se trouveront diminués dans les proportions posées par son rapport.

C'est là un résultat pratique immédiat, incontestable des élections conservatrices. Sur ce terrain, la question électorale se place entre la réélection inutile et dangereuse des 363, et la réalisation d'une notable économie au profit de chaque électeur sur ses redevances à l'Etat.

Avis aux Contribuables.

CE QU'ILS COUTERAIENT.

Si le Sénat n'avait pas été là pour résister aux appétits de la majorité de la Chambre dissoute et pour mettre obstacle à ses gaspillages, les pauvres contribuables auraient été bien autrement rançonnés.

Pensant d'abord à eux, les députés de la gauche avaient songé à augmenter, par des moyens détournés, leurs propres appointements.

Alors que l'indemnité que chacun d'eux recevait par mois eût suffi pour faire vivre toute une année la famille entière d'un de ces ouvriers dont ils se disent les amis, les

protecteurs, les avocats, ils se trouvaient encore trop maigrement indemnisés.

C'est ainsi qu'ils ont essayé d'obtenir leur transport gratuit, en première classe et par des trains spéciaux, sur la ligne de Paris à Versailles. Cela eût augmenté de près d'un million les dépenses à payer par les contribuables.

Si les 363 étaient réélus, ce serait certainement une des premières réformes qu'ils

voteraient.

Une fois en si beau chemin et maîtres de la caisse, par la fameuse commission du budget, ils ne s'arrêteraient certainement pas.

Après le transport gratuit sur la ligne de Versailles viendrait la circulation libre sur tous les chemins de fer.

Les bonnes raisons pour l'obtenir ne leur manqueraient pas. Ils nous diraient que les mandataires du pays ont le devoir et le droit de s'assurer par eux-mêmes de ce qui intéresse la totalité du territoire.

On n'a pas oublié les fameuses commissions d'enquêtes qui, sous prétexte d'invalider telle ou telle élection, ou bien de visiter les arsenaux, les casernes, etc., sont allées se promener aux quatre coins de la France. Elles voyageaient princièrement et vivaient grassement, toujours, bien entendu, aux frais des contribuables.

Ce que toutes ces petites indemnités cumulées feraient sortir d'argent de la caisse publique n'est pas chose facile à calculer; mais, avec neuf ou dix millions, on ne va pas loin quand on va si vite.

Après avoir songé à eux, les 363, qui font de la générosité à même la bourse d'autrui, n'auraient garde d'oublier leurs frères et amis.

La rétribution de toutes les fonctions électives est, on ne l'ignore pas, une des réformes que les radicaux ont le plus à cœur.

Ils font de la politique un mêtier, un gagne-pain agréable; la République n'est pour eux, pardon du mot, qu'une vache à lait.

Or, sait-on ce que cette amélioration démocratique ajouterait aux impôts?

Le calcul est facile à faire. Voici des chiffres indiscutables.

Il y a en France: 2,996 conseillers généraux; 3,490 conseillers d'arrondissement; 428,455 conseillers municipaux.

Ne parlons que de ces élus, sans compter les maires et les adjoints.

Les 363 ne sauraient décemment offrir une indemnité moindre de cinq mille francs aux conseillers généraux; de deux mille cinq cents aux conseillers d'arrondissement, et de quinze cents aux conseillers municipaux.

Eh bien, cela donnerait:

Pour les conseillers généraux, 14,980,000 francs.

Pour les conseillers d'arrondissement, 8,725,000 francs.

Pour les conseillers municipaux, 632 millions 682,500 francs.

En réalité, cette réforme, réclamée avant toute autre par les radicaux, grèverait le budget d'au moins sept cents millions.

Or, les recettes prévues au dernier budget étant de deux milliards six cent soixantedouze millions de francs, la rétribution des fonctions électives augmenterait à elle seule de près d'un tiers le chiffre déjà énorme des impôts.

Si l'on y ajoute les trente ou trente-cinq millions d'augmentation qui résultent, ainsi qu'il a été dit, de l'incapacité et de l'âpreté au gain de la part des hommes qui formaient la majorité de l'ancienne Chambre, on peut avec certitude estimer à un milliard par an l'accroissement des charges qui résulterait de la réélection des 363.

AVIS AUX CONTRIBUABLES!

Chronique générale.

Le nouveau manifeste du Maréchal a été très-sympathiquement accueilli à la Bourse. La Rente a monté aussitôt de 40 c. sur le 3 0/0, et de 50 c. sur le 4 1/2.

LE RETOUR DES COMMUNARDS.

Les lettres de Bruxelles et de Genève annoncent que les communards réfugiés en Suisse et en Belgique manifestent hautement leurs espérances d'un prochain retour, par suite de la victoire des radicaux dans les élections.

A Bruxelles, les incendiaires de Paris ne se gênent pas pour dire publiquement:

France, et les réactionnaires devront alors

On sait ce que cela veut dire!

A Londres, à Genève, c'est le même langage. Les pétroleurs de 1874 relèvent la têle, en croyant au succès de leurs complices et

On a cité ce mot caractéristique de l'un d'eux: « Si nous n'avons plus d'armes, nous avons le pétrole et cela suffit! »

Voilà les perspectives souriantes que nous voilà les perspectives souriantes que nous ouvrirait la victoire des radicaux | Les honnêtes gens sont prévenus : s'ils veulent éviter le retour triomphant des communantes et épargner au pays les catastrophes qui s'ensuivraient, ils savent ce qu'ils ont faire!

CONDAMNATION DE M. GAMBETTA,

Hier vendredi est venu devant le tribunal correctionnel le procès intenté à M. Gambetta pour son manifeste aux électeurs de Belleville.

M. Gambetta a fait défaut. Le tribunal l'a condamné à TROIS MOIS de prison et 4,000 francs d'amende.

M. Lefebvre, imprimeur, a été condamné à quinze jours de prison et 2,000 fr. d'a-

Voici de nouveaux détails sur le sac de l'église d'Izieux, donnés par le Moniteur de la Loire:

Nous sommes en mesure de confirmer de tout point les détails que nous avons publiés sur le scandale impie dont l'église d'Izienx a élé le théatre.

Dix des misérables arrêtés par M. Tuzeli, et conduits sous bonne escorte à Saint-Etienne, ont fail les aveux les plus complets à l'instruction.

Près de trente autres, signalés à M. le procureur

de la République, sont activement recherchés.

La plupart auront à répondre des accusations

les plus graves et les plus avérées.

Des témoignages recueillis à cette heure, il paral résulter que la « manifestation » avait été prépare depuis deux ou trois jours, et qu'elle était dirigé par des meneurs — étrangers peut-être à la localité — dont on a censtaté le déguisement. Ces hommes, à grande barbe noire — et postiche, — excitaient la bande et semblaient prendre un plusir extrême aux scènes odieuses qui s'accomplissaient.

Les perturbateurs sacriléges étaient au nombre de cent environ, ainsi que nous l'avons dit. Parmi eux, on a remarqué beaucoup d'individus de Sain-Chamond, connus de longue date pour des a tapageurs d'église. » Cette spécialité de jacobins antreligeux, habitués à troubler les cérémonies du culte, en attendant mieux, abonde, nous assuret-on, dans cette ville.

Le bris des chaises, la sonnerie des cloches, l'escalade de la chaire, non par une « citoyenne, » mais par un « citoyen, » sont des faits acquis absolument à l'information judiciaire. Les insultes aux femmes ont été même beaucoup plus grans encore que nous ne l'avens écrit. On leur a lancé à la face des « chiques de tabac » et des pierres.

La profanation du lieu saint a été poussée au dernières indignités. Les chenapans ont trempé in chien dans le bénitier, et quelques-uns sont allés jusqu'à... au milieu du sanctuaire! Le vicaire, ayant essayé d'intervenir, a été violenté, jeté par terre et frappé à coups de poings. L'auteur de celle agression inqualifiable n'est pas encore arrêté.

Les envahisseurs étaient entrés dans l'église en chantant à tue-tête. A leur sortie, ils out bousculé tout le monde et réentonné la Marseillaise jusqu'aux portes de Saint-Chamond.

Nous n'avons pas besoin d'ajonter que l'indignition est au comble à Izieux et dans les localité voisines. Les gens honnêtes et paisibles réglement une prompte et exemplaire répression.

une prompte et exemplaire répression.

La justice, saisie de l'affaire, arrivera san

à en découvrir tous les fils secrets et les filoss encore obscures.

D'après des indices des plus sérieux, on cuit que « le coup » avait été « monté, » le mercrei soir, dans un conciliabule tenu à Saint-Chamond par des affiliés à l'Internationale, dont celle red la secte redoupté est largement pourvue, et où la secte redoupté entretient un chef dont le nour n'est un mystère pour personne.

L'enquête éclaircira, nous n'en doutons pas, ce point important, qui pourrait metire l'autorité sur les traces d'une organisation dangerent, que chacun sout, que tout le monde soupçonne, que chacun sout,

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Des brochures portant sur la première page le nom: Général Genet, frappé avec un page le nomie, sont distribuées dans la imbre mobile, sont absolument hostiles maréchal de Mac-Mahon et à son gourefnement conservateur.

remement conCe fait n'a rien qui nous surprenne, conCe fait n'a rien qui nous surprenne, connaissant le véritable caractère de la candidanaissant le véritable caractère de la candidature de l'honorable général. Mais qu'en penure de l'honorable général. Mais qu'en penseront les électeurs auxquels on essayait,
seront les électeurs auxquels on essayait,
dans certaines communes, de donner le
change en présentant ce candidat comme
change en présentant ce candidat comme
devant être un appui pour le duc de Magenia, tandis qu'il n'en serait que l'adver-

Nous apprenons que deux de nos édiles sont poursuivis en police correctionnelle pour distribution et colportage sans autoriation de ces brochures interdites.

Nous savons de source certaine que les ordres les plus sévères ont été donnés par le parquet et l'administration pour assurer la sincénité et la loyauté du vote dans le scrutin du 14 octobre.

Nous savons aussi qu'un grand nombre de condamnations ont été prononcées contre des gens qui ont voté plusieurs fois.

Nous engageons donc les bons citoyens à surveiller les fraudes qui pourront se produire, de façon à en empêcher le renouvellement.

Les militaires en résidence libre ou en congé régulier peuvent voter dans les communes où ils seront inscrits sur les listes declorales.

Les soldats de la classe 4872, qui viennent d'être renvoyés dans leurs foyers, peutent donc prendre part au vote du 14 octobre, bien qu'ils n'aient pas encore de titre dedélibération définitive.

On lit dans le Courrier d'Angers :

A Nous apprenons que M. Buinier, propiétaire à Angers et à la Forêt, commune de Beaucouzé, est sous le coup de poursuites pour publication de fausses nouvelles de Maure à troubler la tranquillité publique et faite de mauvaise foi. Le fait principal qui lui est reproché est d'avoir parcouru les compagnes en déclarant que voter pour M. Pairé ou pour M. de Soland, c'était la guerre l'bref délai.

LA LOI MILITAIRE RIGOUREUSEMENT APPLIQUÉE.

M. Gambetta ne trouvait pas que la loi nilitaire fût appliquée d'une manière assez isoureuse, lorsqu'il présidait la commission du budget en 4876; il trouva moyen den aggraver les charges; et si aujourd'hui la hommes de la seconde portion du coningent sont encore sous les drapeaux, c'est son initiative qu'on le doit.

Voici comme il s'exprimait à la séance du la juin 1876, lors de la discussion de la proposition Laisant d'une transaction est intervenue: la durée du service a été fixée à cinq ans, et vous savez bien que ces cinq ans ne sont pas effectifs. (C'est vrai. — Très-bien! au centre.) Cette transaction est mise en pratique, mais pas dans toute la rigueur. Certainement, ce n'est pas le ministre de la guerre qui me contredira quand nous lui demanderons de vouloir bien retenir sous les drapeaux la seconde portion du contingent une année entière et non plus six mois seulement. »

Et voilà pourquoi la deuxième portion de la classe 1875 est encore sous les drapeaux.

SOUVENIR DE 1848.

Nous étions en mars 1848..., une grande réunion avait lieu à la préfecture, dans la salle du Conseil général, sous la présidence de M. G. Bordillon, alors préfet de Maine-et-Loire.

Cette réunion dont je faisais partie était composée de délégués de tous les cantons du département, représentant des opinions différentes, mais tous animés du même désir : celui de concentrer leurs efforts, en vue de soustraire le pays à l'étreinte des révolutionnaires de bas étage qui commençaient à grouiller et qui voulaient escompter à leur profit cette révolution qui fut une surprise!...

Il s'agissait de choisir, comme aujourd'hui, des candidats pour la députation.

Tont le monde fut d'avis de prendre, pour remplir cette fonction, les hommes les plus éclairés et les plus capables, sans distinction de parti, afin qu'on pût maintenir le pays dans la voie d'ordre et de progrès qu'il était menacé de quitter, par suite du chaos révolutionnaire qui venait de le jeter dans l'ornière.

Gette décision ne plut pas au public braillard qui formait, en partie, la galerie. Une voix de stentor se fit entendre, et son propriétaire, qui était parmi les tapageurs, vociféra plutôt qu'il ne cria ces paroles: « Qu'on passe au crible tous ces candidats, et surtout pas de réacts!! »

L'assemblée frémit d'indignation à cette sommation arrogante, et tous les délégués regardèrent leur président, M. Bordillon. Celui-ci, qui avait vivement ressenti l'injure faite aux membres de la réunion qu'il présidait, qui de plus avait compris la signification des regards tournés vers lui, imposa silence aux criards et leur dit à peu près ceci:

 Apprenez que tous les honnêtes gens ont le droit de concourir au salut de la patrie: qu'il n'appartient à personne d'en exclure quelques-uns;

» Sachez que, quand le scrutin sera prononcé, je proclamerai aussi bien Alfred de Falloux que Camille de la Tousche. »

Que signifiaient ces paroles? Elles voulaient dire: que les partis doivent disparaître quand le danger menace le pays; que tous leurs membres doivent s'unir pour son salut.

Que fait aujourd'hui le parti conservateur? Pas autre chose.

Cette conduite n'est-elle pas du civisme pur? n'est-ce pas la ce qu'on peut appeler la bonne République?

Faut-il donc, pour être bon républicain, aboyer sans cesse aux places et aux galons, et faire litière de ces vieilles traditions d'honnêteté qui forment le fond du caractère français pour les obtenir. Ce serait triste; et je suis certain que les électeurs sauront choisir, comme députés, des hommes qui pensent autrement.

(Journal de Maine-et-Loire.) X.

Nantes. — MM. les commissaires de la Société des courses de Nantes, ne voulant pas compromettre l'avenir d'undes meilleurs champs de courses qu'il y aura' en France,

et cela en raison de l'état actuel du terrain qui ne se trouve pas suffisamment préparé, ont décidé que les courses de Nantes auraient encore lieu, cette fois, dans la prairie de Mauves, où deux pistes seront aménagées dans les meilleures conditions possibles.

Les courses sont fixées aux 28 et 30 octobre, présent mois:

Un grave accident est arrivé mardi, sur la ligne de Caen au Mans, entre Fresné-la-Mère (Calvados) et Montabard (Orne). Un train de marchandises a coupé un train de ballast. On parle de quatre hommes tués, pères de famille, qui laissent quatorze orphelins.

L'endroit où le malheur est arrivé était sinistre à voir. Les wagons étaient amoncelés dans un pêle-mêle indescriptible; d'autres étaient horriblement déchiquetés.

Faits divers.

L'HOMME DU DÉVOUEMENT.

Il existe sur la voie ferrée, dit le Mémorial de la Loire, à la sortie de Rive-de-Gier, deux passages à niveau à une cinquantaine de mètres l'un de l'autre, et desservis par un seul agent pendant la nuit, et comme ces passages sont lrès-fréquentés, et qu'à toute heure la voie est encombrée de trains, le garde doit se transporter sans cesse d'un point à l'autre pour ouvrir ou fermer les barrières, non sans courir de réels dangers.

Or, dans la nuit du 2 au 3 octobre, le service était fait par Jean Plattier. Cet employé était à son poste lorsqu'il vit les feux d'une machine qui s'avançait vers lui; il se hâta de fermer les barrières d'un des passages; puis il se mit à courir pour clore le second.

Mais il ne s'était pas rendu compte que la machine marchait à contre-voie. Bientôt il est atteint par elle et renversé.

Lorsqu'il revint à lui, après un évanouisment de quelques instants, le malheureux s'aperçoit que son bras gauche est arraché. Il se relève et gagne péniblement son logis. Mais tout à coup Plattier se souvient qu'il n'a pas été relevé de faction I II a abandonné son poste ! Alors, sans hésiter, simplement, héroiquement, et, ce qui lui reste de son bras enveloppé dans un méchant chiffon, l'humble employé retourne à son service solitaire.

Cependant, le bruit s'est répandu qu'un homme vient d'être tamponné aux passages à niveau. Le chef de gare s'y rend. Il voit d'abord des débris humains sur la voie, baignant dans une mare de sang. Il s'approche de la guérite du garde barrière pour s'y renseigner.

Plattier est là, debout, impassible. Aux questions de son chef, il répond en montrant une affreuse blessure. La victime, c'est lui; mais le service n'a pas souffert et aucun autre accident n'était arrivé!

On vient d'inaugurer en Ecosse le pont gigantesque qui traverse l'embouchure du fleuve Tay, entre les comtés de Forfar et de Fife. Ce pont, dont la structure est en fer, se compose de 85 arches, et a une longueur de 3,200 mètres.

Quelques journaux prétendent que le nouveau pont laisse bien loin derrière lui, sous le rapport de l'étendue, toutes les constructions de ce genre qui existent dans le monde entier. C'est là une erreur Le pont le plus long est celui des Lagunes, entre Mestre et Venise, et que traverse le chemin de fer. Le pont de Mestre a 3,601 mètres de long et se compose de 222 arches de 10 mètres d'ouverture.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 12 octobre 1877.

Les Bourses européennes ont accueilli avec un cœur léger l'élévation à 5 0/0 du taux de l'escomple de la Banque d'Angleterre. La première cote de Londres a apporté les consolidés à 95 1/2, en hausse de 3/16. Les Bourses allemandes étaient fermes. Nos rentes ont ouvert en hausse nouvelle à 69.50 et à 105.60. Ce prix trop élevé sur le 3 0/0 n'a pu être maintenu, on a fléchi rapidement à 69.30, pour se relever à 69.37 1/2 seulement. Le 5 0/0 était beaucoup plus ferme, il s'est maintenu au-dessus de 105.25, en réaction de quelques centimes seulement sur son prix d'ouverture. Au comptant, il s'est élevé jusqu'à 105.85. Les recet-les générales ont acheté 101,000 fr. de rente, 28,000 fr. de 3 0/0 et 73,000 de 5 0/0. Il s'échange des quantités considérables de primes fin courant et fin novembre. A cette dernière échéance, il se fait des primes dont 2 et même dont 5 fr. Les valeurs étrangères étaient calmes ; le 5 0/0 italien s'est négocié de 70.90 à 70.65. Le 5 0/0 turc était ferme de 10.20 à 10.25. On demandait les Florins autrichiens en or à 62 et l'Extérieure espagnole à 12 fr. Il y avait de la faiblesse sur le 5 0/0 russe 1870 à 75 fr., et sur les obligations égyptiennes 6 0/0 à 165. Le Crédit foncier de France est par ricochet retombé à 645. Les chemins allemands étaient un peu lourds, les Autrichiens à 563.75 et les Lombards à 156.25. Les actions des chemins français étaient bien tenues.

(Correspondance universelle.)

LE MONITEUR DES VALEURS A LOTS

EST LE SEUL JOURNAL FINANCIER Qui donne la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères.

Il est le plus complet

Le mieux renseigné

IL DONNE:

Une revue de toutes les valeurs; — les arbitrages avantageux; — le prix exact des coupons; — les tirages; — la cote de la Bourse et de la Banque, etc., etc.

IL FAIT

L'achat et la vente des valeurs cotées et non cotées au courtage le plus réduit et les paiements de coupons sans frais.

Le meilleur marché

Il ne coûte qu'UN FRANC par an. On s'abonne: rue Laifite, n° 46, à Paris.

Envoyer un franc en mandat ou timbres - poste.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND - THÉATRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. En. CHAVANNES.

LUNDI 45 octobre 1877,

Les Vivacités du capitaine Tic, Comédie en 3 actes, du théâtre du Vaudeville, par MM. Eugène Labiche et Edouard Martin.

> Bataille de Dames ou un duel en amour

Comédie en 3 actes, du Théâtre-Français, par M. Legouvé, de l'Académie française.

Ordre: 1. Bataille de Dames; 2. Les Vivacités.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez Mme Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Albert, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 1,7.

PURGE LÉGALE.

Sumant exploits de Dufour, huissier la la requête; la

cotobre mil huit cent sommers de la requête de M. François la requête de M. François de la requête de M. François de la requête de M. François de la commune de Sommune de Sommune de Sommune de la commune de Sommune de la commune de Sommune de M. Albert, avoué près le samur ;

Notification a été faite :

A. M. le procureur de la Répulique près le tribunal civil de prelière instance de Saumur;

2º A Mme Alexandrine-Marie-Noémie Levicomte de Blangy, épouse de M. César-Henri de Moré, comte de Pontgibaud, propriétaire, avec lequel elle demeure, au château de Fontenay, commune de Saint-Marcouf (Manche); De l'expédition d'un acte fait au

De l'expédition d'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le deux août mil huit cent soixante-dix-sept, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jeur, de la copie collationnée d'un acte passé devant Me Bouju, notaire à Coron, le douze juillet mil huit cent soixante-dix-sept, constenant cession par

dix-sept, contenant cession par:

1° M. César-Henri-Joseph de Moré
de Pontgibaud, propriétaire, demeurant au château de Fontenay, commune de Saint-Marcouf (Manche);

2º Mile Sidonie-Albertine de Moré, comtesse de Pontgibaud, célibataire, majeure, demeurant à Fontainebleau (Seine-et-Marne);

3º M= Octavic-Marie-Françoise-

Appoline de Moré de Pontgibaud,

épouse de M. Charles-Louis-Xavier de Froidefond, comte de Florian, propriétaire, avec lequel elle demeure, à Paris, rue Royale-Saint-Honoré; 4° Et M^{**} Césarine-Désirée-Hen-

rielle de Moré de Pontgibaud, célibataire, majeure, dite en religion sœur Marie-Mathilde, demeurant au couvent des dames religieuses de Sainte-Clotilde, à Paris; A la commune de Somloire:

1° De l'ancien cimetière de la commune de Somloire, situé au bourg de ladite commune, compris au cadastre sous le numéro 6 du neuvième polygone de la section F, pour une contenance de seize ares, borné au nord par la route de la Plaine, au levant par la propriété de M. Charrier, au couchant par la cour de la maison d'école des garçons et par des maisons avec dépendances appartenant à divers, et au midi par la pièce de la Garenne; 2° et d'une portion d'une pièce de terre de la Garenne, située

aussi au bourg de la commune de Somloire, comprise au cadastre sous le numéro 9 du huitième polygone de la même section F, ladite portion contenant soixante-cinq ares cinq centiares, et bornée au nord par l'ancien cimetière ci-dessus désigné, au levant par le jardin appartenant à M. Charrier, au midi par le grand pré du Bourg, appartenant à M. des Nouches, et au couchant par un petit fossé récemment creusé, comme ligne de démarcation et ne faisant pas partie de ladite portion, moyennant, outre les charges, l'affectation spéciale donnée par les cédants à ces immeubles dans le contrat dont s'agit;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur a été faile, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de la notification et au profit de qui de droit, telles inscriptions, pour raison d'hypothèques légales,

qu'ils jugeraient grever les immeubles vendus; sinon et faute de ce faire, que lesdits immeubles passeraient èsmains de M. Gourichon, ès-qualité, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites;

légales non inscrites;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que les anciens propriétaires desdits immeubles, indépendamment des cédants, sont décédés, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions, n'étant pas connus de M. Gourichon, ès-qualité, ce dernier ferait publier la présente notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

A ce qu'ils n'en ignorent, cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites.

L. ALBERT.

os de M. BEAUREPARE, arque llosque à Sagmur, et de M. BABIN, VENTE

Aux enchères publiques,

D'UN GORPS DE BATIMENTS

BT DE PLUSIEURS MORGEAUX

DE TERRE, PRÉS ET VIGNES

Situés dans les communes d'Aubigné-Briand et de Montilliers,

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Blie Courant, en son vivant cultivateur à Aubigné-Briand.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche quatre novembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M. BABIN, notaire à Tigne, commis à cet effet.

On fait savoir:

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Sau-mur, le vingt-neuf septembre mil buit cent soixante-dix-sept, enregistré; Et à la requête de :

1º Mº Marie Courant, épouse de M. Pierre Chévrier, fermier, demeurant à Aubigné-Briand, et de celui-ci pour assister et autoriser son épouse; 2º Mmº Elise Courant, épouse de M. Alexis Bousseau, fermier, demeurant

à Rétaure, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), et de ce-

lui-ci pour assister et autoriser son épouse;

Les dames Ghévrier et Bousseau agissant en qualité d'héritières, sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Elie Courant, leur père, décédé à Aubigné-Briand, le vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-dix-sept, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite au greffe du tribunal civil de Saumur;

Ayant pour avoue constitué M. Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, nº 12; Il sera procédé, le dimanche quatre novembre mil huit cent soixante-dixsept, à midi, en l'étude et par le ministère de Me Babin, notaire à Tigné commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Elie Courant,

sus-nomme.

DESIGNATION.

Immeubles situés commune d'Aubigné-Briand.

1er lot.

» h. 7a.10 c.

Les Brouardières ou Grolay (bâtiments, sel et cour), section A, numéro 532 du plan cadastral, contenant deux ares, ci..... 2

Le Grolay (batiments, sol et cour), section A, numero 533 du plan cadastral, contenant deux ares, ci...... Le Grolay (grange et écurie, sol et

cour), section A, numero 534 du plan cadastral, contenant trois ares dix cen-

Total.... 7 10 Les Brouardières, jardin, section A, numéro 535 du plan cadastral, conte-nant un are cinquante centiares, ci...

Les Brouardières, jardin, section A, numero 536 du plan cadastral, contenant un are, ci..... Les Brouardières, jardin, section A. 4 .

numéro 537 du plan cadastral, conte-nant trois ares vingt centiares, ci..... 3 20 Total..... 5 70 . 5 70

Ensemble.... 12 80 Le Grollay, terre, section A, numéro 529 du plan cadastral, contenant

sept ares quatre-vingts centiares, ci-... Le Grollay, terre, section A, numéro 530 du plan cadastral, contenant vingt-deux ares dix centiares, ci Le Grollay, terre, section A, numero 531 du plan cadastral, contenant

mero 525 du plan cadastral, contenant treize ares cinquante centiares, ci.... 13 50

Le Grollay, terre, section A, numero 526 du plan cadastral, contenant trente-sept ares cinquante centiares, ci. 37 50 Le Grollay, terre, section A, nu-

méro 527 du plan cadastral, contenant huit ares dix centiares, ci..... 8 10 Total 94 • 94 •

Les Varennes, terre, section A, nu-

Ces deux derniers numéros joignant au cou-chant le jardin sus-décrit (fossé et douve entre).

Tous les objets ci-dessus forment un ensemble qui joint au midi Charpy, Gautreau et Taillée, au nord un chemin.

Cour et dessus comment un ensemble de la comment de la comme Cour et écurie, aux Brouardières (autrefois terre), section A, vuméro 540 du plan cadastral, contenant 7 ares, ci
Billarderie, terre, section A, numero 541 du plan cadastral, contenant deux ares quarante centiares, ci. Billarderie, terre, section A, numéro 542 du plan cadastral, contenant six ares trente centiares, ci Billarderie, terre, section A, numéro cinq cent quarante-trois du plan cadastral, centenant six ares, ci. Billarderie, terre, section A, numéro cinq cent quarante-quatre du plan cadastral, contenant sept ares, Ci Total 21 70 21 70 Brouardières, pré, section A, numéro cinq cent trente-huit du plan cadastral, contenant trois ares vingt centiares, ci...... 3 20 Brouardières, pré, section A, nu-méro cinq cent trente-neuf p du plan cadastral, contenant deux ares, ci... Les Graffeaux, pré, section B, numéro six cent soixante-seize du plan cadastral, contenant neuf ares quarante centiares, ci..... 9 40 Total 14 60 14 60 Tous ces obiets forment un autre ensemble séparé du premier par le chemin. Ils joignent au midi un chemin, au couchant Gautreau et M. Treton, ruisseau entre. Total de la contenance: 1h. 82a. 70c. Mise à prix, sept mille francs, ci...... Deuxième lot. Les Varennes, pré, section A, numéro quatre cent quarante-six du plan cadastral, contenant quatre ares cinquante centiares, joignant au nord Brisset, au midi Guitière, ci 4 50 160 Mise à prix, cent soixante francs, ci Troisième lot. Billarderie, terre, section A, numéro cinq cent quarante-sept du plan cadastral, contenant vingtneuf ares, joignant au levant Bertin, au midi et au couchant des chemins, ci...... 29 Mise à prix, buit cents francs, ci..... Quatrième lot. Vaucaler, terre et vigne, section A, numéro quatre cent quarante-quatre du plan cadastral, contenant en totalité vingt-sept ares cinquante centiares, dont sept ares cinquante centiares environ en terre et vingt ares en vigne, joignant au levant M. Guibourd, au midi Guittière, ci...... 27 50 Mise à prix, six cent cinquante francs, ci..... 650 Cinquième lot. Le Grelay, terre, section A, numéro cinq cent quatorze du plan cadastral, contenant trois ares quatre-vingt centiares, joignant au midi Gasnault, au nord M. Leroy, ci..... 3 80 Mise à prix, cent francs, ci..... Sixième lot. Le Grolay, terre, section A, numero cinq cent dix-neuf du plan cadastral, contenant sept ares quarante centiares, joignant au midi-M. Leroy, au Septième lot. Le Pré-Neul, vigne, section A, numéro cinq cent cinquante-quatre p du plan cadastral, contenant environ trente-sept ares, joignant au levant Airaudeau, au couchant la route numéro trente-quatre

Pré-Neuf, portion en luzerne, section A, numéro cinq cent-cinquante-quatre p., du plan cadastral, conte-nant trois ares cinquante centares, ci. Pré-Neuf, pré, section A, numéro cinq cent soixante et un du plan ca-Hautes Mulonnières, vigne, section B, poly-gone premier, numéro cent soixante-seixe du plan cadastral, contenant treixe ares quarante cendastral, contenant trois ares quatreringls centiares, ci
Pré-Neul, pré, section A, numéro cinq cent soixante deux du plan cadastral contenant trois ares quatre-vingt-cinq cent cinquante-huit, du plan cadastral, contenant cinq ares, ci..... Pré-Neuf, pré, section A, numéro cinq cent cinquante-neuf du plan cadastral, contenant six ares cinquante cinq cent soixante p du plan cadastral, confenant environ trois ares cinquante grande route numéro 34. Mise & prix, neuf cents francs, ci...... Neuvième lot: Clos-Martin, vigne, section-A, numéro six cent quarante du plan cadastral, contenant dix-huit ares vingt centiares, joignant au levant le chemin de grande communication numero trente quatre et au midi.M. Barillet. Mise à prix, cinq cents francs, ci 500 Dixième lot. Champ-Bataille, vigne, section B, numéro quatre cent cinquante-cinq du plan cadastral, contenant sept ares cinquante centiares, ci...... Champ-Bataille, vigne, section B, numero quatre cent soixante-trois du plan cadastral, contenant vingt-et-un ares soixante-dix centiares, ci..... 21 70 nord ouest un chemin, au midi Mesnard et Gui-Mise à prix, sept cents francs, ci..... Onzième lot. Champ Bataille, vigne, section A, numero cinq cent trente-deux du plan cadastral, contenant quinze ares soixante centiares, joignant au midi Viet et au couchant le chemin, ci... 15 60 Champ-Bataille, vigne, section B, numéro cinq cent trente-neuf bis du plan cadastral, contenant un are Guibert. Total 16 90 Mise à prix, quatre cent vingt-cinq francs, ci. 425 Immeubles situés commune de Montilliers. Douzième lot Hautes-Mulonnières, vigne, section B, polygone 1er, numéro onze du plan cadastral, contenant cinq ares vingt B, polygone 1er, numéro vingt-trois du plan cadastral, contenant deux ares quatre-vingt-dix centiares, ci..... 2 90 Hautes-Mulonnières, vigne, section B, polygone premier, numero vingtquatre du plan cadastral, contenant trois ares, ci..... Total 10 10 Joignant au levant héritiers Matignon et au nord Viet. Mise à prix, deux cent quatre-vingts francs, ci. 980

1.050

A reporter. 9.985

Treizième lot. Basses-Mulonnières, vigne, section B, numéro

A reporter. 12.790 .

S'adresser, pour les renseignements:

1º A Mº Babin, notaire à Tigné;

2º A Mº BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, nº 12. Dressé par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le 11 octobre 1877. BEAUREPAIRE

Faculté a été réservée par le jugement de réunir deux ou plusieurs lots en

Quaterzième lot.

Quinzième lot.

Seizième et dernier lot.

tiares, ci Joignant au levant Viet et au nord Lefèvre.

Mise à prix, deux cent soixante-quinze francs,

Hautes-Mulonnières, vigne, section B, polygone

premier, numéro cent quatre-vingt-dix du plan cadastral, contenant trois ares soixante centiares,

Joignant au midi et au nord Ortion.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci......

Le Gaschizayon-les-Grilles, terre, section B.

polygone deux, numéro quarante-sept du plan ca-

dastral, contenant trente ares trente centiares, ci.

Joignant au couchant-les héritiers Gabillard et

Mise à prix, sept cent francs, ci.

Total des mises à prix, treize mille neuf cents

francs, ci

Enregistré à Saumur le octobre 1877, fo , case un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. PAUL DE VALOIS.

A VENDRE

un seul.

UN VASTE ENCLOS

EN JARDIN.

Entouré de murs avec espaliers,

Situé commune de Baoneux. Plusieurs appartements, écurie, remise et manége à eau. Superficie: 50 ares environ .-S'adresser au bureau du journal.

BONNE OCCASION.

A VENDRE

Pour insuffisance,

Un PRESSOIR portatif, cage et engrenage, ayant servi deux | de ses produits, un représentant caannées seulement.

A VENDRE

60 =

700

13.900 f. m

13 40

BELLE JUMENT NORMANDE POUR la selle et la voiture, sept ans. S'adresser a M. FOURNER, Grand'-Rue, nº 2, à Saumur.

A VENDRE CHIENNE DE CHASSE

De deus à trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

REPRÉSENTANTS. Une importante maison établie à Bordeaux et à Cognac (vins et spiritueux) demande, pour le placement nnées seulement.
S'adresser à la Fuie ou à l'Usine
Gaz.

Gaz (540)

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs. sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le Cortifié par l'imprimeur soussigne